

COMMUNE DE SAUSSEMESNIL

PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU 20 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt juin à neuf heures trente minutes, en application des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saussemesnil.

Etaient présents : Lise ROCHEFORT, Antoine VAUDREVILLE, Florence MASSIEU, Romain AGNELOT, Aline HAIRIE, Pierre GAONAC'H, Sophie VERGNAUD, Sylvain HARIVEL, Catherine CORTEYN, Sébastien SCELLES, Jean-François KELHETTER, Camille MAHAUD, LEPRESVOST Sylvain, RAGOT Virginie

Absente : Virginie BLONDEL

1 – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M HAUCHECORNE Dominique, Président de la délégation spéciale, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Mme Camille MAHAUD a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2 - ÉLECTION DU MAIRE (DCM 2026 007)

M. Jean-François KELHETTER, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'Assemblée (article L 2122-8 du C.G.C.T.).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application de l'articles L 2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- M Sébastien SCELLES
- M Sylvain HARIVEL.

M Antoine VAUDREVILLE est candidat à l'élection de Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Lise ROCHEFORT : 1

Antoine VAUDREVILLE : 13

M. Antoine VAUDREVILLE a été proclamé Maire et immédiatement installé.

3 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (DCM 2026 008)

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Saussemesnil étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer à 3, le nombre d'adjoint(e)s au maire, et autorise Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (DCM 2026 009)

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal,

Considérant que chacune des listes est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats à la fonction d'adjoint a été déposée.

- Mme Lise ROCHEFORT
- M Romain AGNELOT
- Mme Florence MASSIEU

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

1er tour de scrutin :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : la liste de Lise ROCHEFORT : 14

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Lise ROCHEFORT.

1^{er} Adjoint : Lise ROCHEFORT

2^{ème} Adjoint : Romain AGNELOT

3^{ème} Adjoint : Florence MASSIEU

5 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de la charte de l'élu local. Après lecture, l'ensemble des élus procède à la signature de celle-ci.

Séance levée à 10h10.

Le Maire

Antoine VAUDREVILLE

La Secrétaire

Camille MAHAUD